

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 111/2024

OBJET : HOTEL DES ARTISANS - BAIL DEROGATOIRE ENTRE L'EURL R-ELEC 77 - LOT 3 - 7 RUE DE LA PLAINE DE LA CROIX BESNARD - VAUX-LE-PENIL ET LA CAMVS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.7.11.110 du 28 septembre 2015 autorisant la mise en location des locaux de l'Hôtel pour Artisans (Parc d'Activités de Vaux le Pénil) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président, et, notamment, son article 8 relatif à la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'EURL R-Elec-77, représentée par Monsieur ROUQUETTE Maxime, de s'installer au sein de l'Hôtel des Artisans – lot 3 – situé 7, rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 Vaux-le-Pénil, et la nécessité, à cette fin, de conclure un bail ;

CONSIDÉRANT qu'un BAIL DÉROGATOIRE peut être établi entre l'EURL R-Elec-77 et la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDÉRANT que ce BAIL DÉROGATOIRE est convenu pour une durée de 12 mois qui peut être reconduite sans pouvoir excéder un total de 36 mois ;

DÉCIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, un BAIL DÉROGATOIRE avec la Société R-Elec-77, représentée par Monsieur ROUQUETTE Maxime, concernant le LOT 3 - local situé 7, rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 Vaux-le-Pénil (projet ci-annexé), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 15/10/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Accusé de réception

077-247700057-20241015-57248-DE-1-1

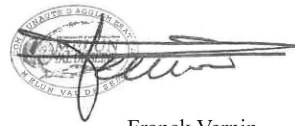
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Publication ou notification : 16 octobre 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Tribunal administratif de Melun is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT'.

Franck Vernin